

Edenred

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 188 160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Edenred

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de la société Edenred,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à € 272 847 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins

Paris-La Défense, le 14 avril 2020

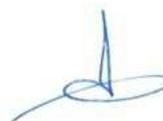
Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



Patrick E. Suissa

ERNST & YOUNG Audit



Philippe Diu



ATTESTATION RELATIVE AUX DEPENSES DE MECENAT

Exercice clos le 31 décembre 2019

Issy-les-Moulineaux, le 9 mars 2020

Je soussigné Bertrand DUMAZY, agissant en qualité de Président-directeur général de la société EDENRED, société anonyme au capital de 486 409 714 euros, ayant son siège social 14-16 boulevard Garibaldi, 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 493 322 978, atteste que la Société a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- un versement au profit de l'œuvre d'intérêt général « **Make-A-Wish France** », dont le but est de réaliser les vœux d'enfants de 3 à 17 ans qui souffrent d'une maladie diagnostiquée comme grave et menaçant leur vie, d'un montant de 31.590€ donnant lieu à une réduction d'impôt en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts (versement à des œuvres d'intérêt général ou à des organismes de recherche notamment).
- un versement au profit de l'association « **Les Entreprises pour la Cité** », dont le but est de développer un réseau d'entreprises investi dans l'innovation sociale, d'un montant de 5.000€ donnant lieu à une réduction d'impôt en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts (versement à des fondations ou associations reconnues d'utilité publique).
- un versement au profit de l'association « **Les Amis du Projet Imagine** », dont le but est de produire des courts, moyens et longs métrages pour inspirer et pousser à agir, d'un montant de 108.000€ donnant lieu à une réduction d'impôt en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts (versement à des fondations ou associations reconnues d'utilité publique).

- un versement au profit de **Adiflor** dont le but est d'encourager la lecture en français dans le monde et participer à la valorisation de la diversité culturelle francophone, d'un montant de 5.000€ donnant lieu à une réduction d'impôt en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts (versement à des fondations ou associations reconnues d'utilité publique).
- un versement au profit de **Sport dans la ville** dont le but est de développer des actions sportives pour les jeunes des quartiers prioritaires dans la ville d'un montant de 18.000€ donnant lieu à une réduction d'impôt en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts (versement à des fondations ou associations reconnues d'utilité publique).
- un versement au profit du **Ministère de l'Europe et des affaires étrangères** dont le but est l'organisation du sommet G7 à Biarritz, d'un montant de 35.257€ donnant lieu à une réduction d'impôt en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts (versement à un organisme public).
- un versement au profit de de la **Fondation de France** dont le but est la restauration et conservation de la Cathédrale Notre Dame de Paris d'un montant de 70.000€ donnant lieu à une réduction d'impôt en application de l'article 238 bis du Code Général des Impôts (versement à des fondations ou associations reconnues d'utilité publique).

La Société a réalisé la donation suivante au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- **Don au Comité d'Entreprise d'Edenred**

Notre Société a effectué un don de 4.000€ pour financer une partie de l'achat des corbeilles de fruits proposées aux collaborateurs de manière hebdomadaire, ceci en cohérence avec sa politique RSE promouvant l'équilibre alimentaire.

La Société a conclu les partenariats suivants au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- **Sponsoring avec Enjoy Racing** pour un montant de 190.000€ HT ;
- **Sponsoring avec Harvard Business School pour la rencontre France Amérique** pour un montant de 2.178,85€ HT ;

- **Partenariat avec Novadoxe**, évènement Maddy key note dédié à l'innovation pour un montant de 10.000€ HT.



Bertrand DUMAZY
Président-directeur général